

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 OCTOBRE 2015

Présents : Monsieur Gilles TURLAN - Maire, Mesdames ALBERT, ANTONIO, BAUDINIÈRE, DOMINGO, LARTIGUE, MORANT, Messieurs CLAUSTRE, COMBES, HUAU, RAYMOND, RODRIGUEZ, SOUBREVIE

Procuration : Monsieur MONNAUX à Monsieur TURLAN, Monsieur DAVI à Monsieur CLAUSTRE

Madame Sonia DOMINGO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 21h00.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :
- du Conseil Municipal du 23 septembre 2015

Vote : A l'unanimité

Monsieur le Maire propose d'inscrire trois points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Travaux Ste Ruffine : demande de subvention au Département

Vote : A l'unanimité

- Décision modificative : actualisation du prix Plan Local d'Urbanisme : op N° 201

Vote : A l'unanimité

- Dénomination de voies zone des Massiès

Vote : A l'unanimité

Projet d'Aménagement et de Développement Durable : Modification des dates d'application du projet de développement

Monsieur le Maire expose que le Projet d'Aménagement de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de GIROUSSENS en cours d'élaboration et débattu en date du 20 Juin 2013 fait état d'une période de mise en œuvre de 2011 à 2021, soit 10 ans suivant l'année de prescription du Plan Local d'Urbanisme.

Aujourd'hui, le Plan Local d'Urbanisme est en cours de finalisation mais, de toute évidence, la période d'application prévue initialement ne saurait être maintenue puisque amputée de 5 ans. Pour rétablir une période d'application cohérente, il est donc proposé au conseil municipal de valider le principe de décaler cette période sur 2015-2025, tout en conservant le rythme de développement prévu initialement soit + 300 habitants sur 10 ans, la production de 158 logements sur 10 ans dont 145 neufs et 13 issus du bâti existant, la mobilisation de 17 ha de foncier et tendre vers la production de 20% de logements locatifs à loyer modéré. De plus, dans l'objectif de permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le secteur de « Gane sourde », il est proposé d'ajouter une « pastille » sur la zone concernée du plan général du Projet d'Aménagement de Développement Durable.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de délibérer.

Vote : A l'unanimité

CORA : modification statutaire suite à la prise de compétence « transport à la demande du conseil départemental »

21h12 : Arrivée de Madame LARTIGUE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la CORA, par délibération en date du 29/07/2014 a décidé d'expérimenter un dispositif de mise en place d'un service de transport public d'intérêt local.

Compte tenu de la réussite de cette expérimentation, la CORA a souhaité adhérer à la SPL « d'un point à l'autre » par délibération en date du 03/03/2015, ce que la préfecture a accepté dans la mesure où la communauté de communes s'engageait à intégrer la compétence « transport à la demande » dans les conditions de modification statutaires prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, conformément à l'avis du conseil de communauté dans ses séances des 30/06/2015 et 29/09/2015, et la suggestion de Monsieur le Préfet, je vous propose de valider la modification statutaire de la CORA comme suit :

Dans la rubrique « compétences facultatives », intégrer :
« Transport à la demande par délégation du conseil départemental »

Madame DOMINGO souligne que vu qu'elle s'était abstenue sur ce point lors du conseil communautaire du fait d'informations jugées partielles et insuffisantes sur la convention associée à ce point pour l'amener à se prononcer sur ce vote, elle souhaite par conséquent s'abstenir sur ce point.

Monsieur CLAUSTRE souligne le fait qu'il aurait été souhaitable d'étudier l'opportunité de pouvoir bénéficier de la mise en œuvre d'une desserte avec un point d'arrêt sur GIROUSSENS à destination de RABASTENS le samedi matin.

Monsieur le Maire trouve l'idée intéressante et que ce type de réflexion ne peut se faire que dans un cadre intercommunal; il propose d'y réfléchir et précise que ce travail sera effectué par la CORA qui aura compétence en la matière.

Vote : 14 Pour

1 Abstention - Madame DOMINGO

Groupe scolaire : remboursement anticipé de l'emprunt

Monsieur le Maire expose que la commune a été amenée à solliciter un prêt relais TVA de 170 000 € et un prêt relais subvention de 330 000 € auprès de la BPTA, l'an dernier afin de faire face au paiement des factures, en attendant le remboursement de la TVA et le versement des subventions.

Aujourd'hui, quelques subventions ont été versées, notamment le solde de la DETR d'un montant de 272 889 €.

Monsieur le Maire propose donc d'effectuer un premier remboursement de 250 000 €.

Cette opération permettra de limiter le coût de remboursement (895 € par mois).

Une présentation globale du coût final de la construction du groupe scolaire sera effectuée très prochainement, après versement du solde de toutes les subventions.

Vote : A l'unanimité

SIAEP : rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Le rapport annuel a été transmis à tous les conseillers municipaux lors de l'envoi de la convocation à ce conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SOUBREVIE qui présente les grandes lignes.

Monsieur CLAUSTRE souligne qu'il y a une erreur de calcul page 15 du document transmis en annexe avec la convocation du conseil municipal Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable Exercice 2014 du SIAEP de la Moyenne Vallée du Tarn.

Monsieur le Maire souligne que la commune informera le SIAEP de la Moyenne Vallée du Tarn de cette erreur.

Projet de règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers élaboré par le SICTOM de la Région de Lavaur. Le SICTOM assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de la Commune. Ce règlement a pour but de préciser les modes de collecte proposés, la nature et la définition des déchets collectés, les aspects techniques liés à la collecte comme les horaires ou la largeur des voiries mais aussi les modalités de présentation des contenants pas les usagers.

Ce règlement permettra notamment dans l'avenir de régler le problème des contenants laissés sur la voirie plusieurs jours après la collecte et qui peuvent poser des problèmes de sécurité.

Le comité syndical du SICTOM s'est prononcé à l'unanimité sur le principe d'adoption d'un tel document dans sa séance du 12 octobre dernier. L'ensemble des Communes membres du SICTOM doivent se prononcer sur ce règlement afin qu'il puisse être adopté.

Ce projet de règlement a été transmis à tous les conseillers municipaux lors de l'envoi de la convocation à ce conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HUAU qui présente les grandes lignes.

Vote : A l'unanimité

Convention de prestation de service de la commune de Giroussens pour le contrôle et la gestion des extincteurs avec la commune de Grazac

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune de Giroussens a formé Damien Maurel, qui est désormais habilité pour effectuer les contrôles des extincteurs.

Cela permet de réaliser ces contrôles en régie, et de réaliser des économies.

La commune de GRAZAC souhaite profiter des compétences acquises par cet agent et il est possible de passer une convention de prestation de service entre les deux communes.

Un projet de convention a été envoyé avec la convocation à ce conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'adopter cette convention.

Vote : A l'unanimité

Travaux aménagement Ste Ruffine

Monsieur le Maire rappelle que le budget 2015 prévoyait des travaux d'aménagement de la place Sainte Ruffine, d'un montant de 5 500 € (opération d'investissement N° 215).

L'entreprise OVETP propose un devis d'un montant de 5496 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise OVETP et de demander une subvention au Département.

Vote : A l'unanimité

Décision modificative : actualisation du prix Plan Local d'Urbanisme : OP N° 201

Monsieur le Maire rappelle que le marché passé avec URBACTIS prévoyait une actualisation des prix selon la formule prévue à l'article 5.2 du contrat d'études signé le 21 mars 2012.

$$C = 0.125 + 0.875 (I_m - 6 / I_0 - 6)$$

I_m = date de facturation – 6 mois

$I_0 - 6$ = date d'établissement des prix – 6 mois

Le montant facturé par URBACTIS est donc de : 2471.48 € TTC

Cette somme sera prise sur l'opération d'investissement N°201 : or, il ne reste que 1 514.26 € en crédit de paiement.

Il convient donc d'effectuer la DM suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202-201 : PLU		958.00 €
Total D20 / Immobilisations incorporelles		958.00 €
D 21578-211 : info signalisation 2015	958.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	958.00 €	

Vote : A l'unanimité

Dénomination de voies des Massiès

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de donner un nom à la voie qui compose la zone actuelle des Massiès, sur la commune de Giroussens.

Pour une bonne coordination avec la commune de COUFFOULEUX, il donne lecture de la délibération de cette commune qui propose plusieurs noms, qui seront attribués sur la zone par la CORA, sur proposition de la commission « développement économique ».

Il propose au conseil municipal de valider les choix suivants :

- Rue du Noguier (noyer)
- Rue du Cacièr (acacias)
- Rue du Garric (chêne)
- Rue du Pibol (peuplier)
- Rue du Pradal (pré)
- Impasse du Bosquet
- Impasse du Camps (champs)

Afin de faciliter l'adressage du courrier des entreprises et la géo-localisation des rues pour les personnes se rendant sur la zone d'activité des Massiès, le conseil municipal de GIROUSSENS propose que le nom des rues soit en français avec la traduction intégrale en italique en occitan.

Ex : Rue du noyer (Carrierà del Noguier)

Vote : A l'unanimité sur la proposition faite par le conseil municipal

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Point intercommunalité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h34.